

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.10.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 08.11.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18.

Le sept novembre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, Mme Dominique COIRIER, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Ginette HAYE, Mme Nicole BETTAN, Mme Sylvie MAGNAIN et à M. Fabrice MICHELET ainsi que Mme Peggy AUGUSTIN non représentée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il est convenu que le dossier concernant l'installation du chauffe-eau des vestiaires du stade « Jacques Courivaud » est ajourné dans l'attente de précisions quant aux offres reçues. Après adoption du compte-rendu de la séance du 10 Octobre 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

CESSION DE TERRAIN POUR REALISER UN PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS

Le Centre de Secours de Chef-Boutonne, appartenant au SDIS 79, fait partie du plan d'aménagement des casernes des Deux-Sèvres. A ce titre, il convient d'envisager les travaux suivants : création d'une cellule de décontamination pour l'ambulance et création de vestiaires pour hommes et femmes. Vu le contexte actuel de l'aménagement du centre, ces travaux ne peuvent pas avoir lieu sans agrandissement.

Une rencontre a eu lieu avec le SDIS et le Chef de Centre de Chef Boutonne pour aborder ce sujet. Après discussion, le terrain potentiellement nécessaire à céder au SDIS serait celui-ci



Après avis favorable de Monsieur le Proviseur du Lycée Professionnel pour que les élèves qui fréquentaient ce passage contournent le bâtiment existant, Monsieur le Maire invite les élus à donner un avis de principe nécessaire à l'évolution de la réflexion du SDIS 79.

Après en avoir délibéré, et avoir conclu que l'utilisation des locaux de l'ancienne gendarmerie n'était pas recevable car il est nécessaire que cette extension soit attenante au centre, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de céder cette portion de terrain pour un 1€ symbolique, étant précisé que tous les frais relatifs à cette opération seront pris en charge par le SDIS 79.

L'opération serait programmée pour 2017.

REPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE DE LA SALLE « RAYMOND QUIARD »

Monsieur Joel Proust, adjoint membre de la commission « Finances-Marchés Publics », indique que vu la vétusté de l'alarme incendie de la salle Raymond Quiard, une consultation a été menée pour son remplacement. Ce remplacement avait été inscrit dans le programme d'investissement 2016.

Il présente et commente le résultat de la consultation.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de INEO de Périgny (17) d'un montant de 4 735.90 € HT comprenant la dépose de l'installation existante, la fourniture et la mise en place du nouveau matériel. Il est précisé que le montant de la maintenance annuelle est de 206.44€.

ADHESION AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Depuis 2002, les agents de la commune bénéficient de l'avantage social du CNAS. Une extension a été réalisée au bénéfice des retraités de la commune à partir de 2006. Or, il s'avère que très peu d'agents retraités utilisent ce service au vu des réponses faites à l'enquête menée auprès d'eux, début 2016.

Considérant le coût que représente cette adhésion pour la collectivité (environ 1 000 €) et la très faible utilisation qui en est faite, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'interrompre cette adhésion à compter du 01.01.2017.

DENOMINATION DU CENTRE CULTUREL

Les commissions « Communication » et « Animation de la ville » élargies à des volontaires associatifs, ont engagé une réflexion pour dénommer le Centre Culturel. Réunie 2 fois (juillet et octobre) cette assemblée a retenu 3 propositions parmi les suggestions proposées, suite à l'appel fait dans le journal municipal « Couleur à la Une » de Septembre. Madame Sylvie Magnain les présente succinctement :

1. Centre Culturel Alcide Boutaud : Alcide Boutaud, frère du Maire de Chef-Boutonne de l'époque, a été l'architecte des halles qui aujourd'hui sont devenues le Centre Culturel.
2. Centre Culturel la Passerelle : La passerelle évoque d'une part la multiplicité et le lien entre les activités présentes dans les lieux et également un nom lié à la Boutonne, car une passerelle est un pont.
3. Centre Culturel la Verrière : Ce bâtiment est original de par sa construction, notamment du fait de sa verrière. Ce nom évoque ce clin d'œil architectural.

Après un large débat argumenté, le vote est le suivant :

Proposition 1 : 1 voix

Proposition 2 : 5 voix

Proposition 3 : 12 voix.

Par 12 voix pour, le Centre Culturel est donc dénommé « Centre Culturel La Verrière ».

La dénomination de la salle de spectacle a été évoquée et sera étudiée ultérieurement.

SERVICE DES EAUX – FINANCEMENT DES TRAVAUX 2016 – PRET DE 70 000 €

Monsieur Patrick Coirault membre de la commission « Finances-Marchés Publics » présente le résultat de la consultation menée auprès des organismes financiers contactés pour le financement des travaux de réseau d'eau 2016.

Sur les 167 633 € de dépenses 2016 (avenue des Fils Fouquaud (emprunt de 40 000€ déjà réalisé) – Achat de compteurs à Véolia + Chambre de comptage + Téléréleve (autofinancés) il est proposé de financer par voie d'emprunt, 70 000 € des 77 000 € correspondants aux travaux de réseau Rue Maurice Gadioux et Route d'Aubigné.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire un prêt de 70 000 € auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN dont l'offre était la plus intéressante pour la collectivité.

Les caractéristiques en sont les suivantes : durée 15 ans, taux fixe 0.97% et échéances trimestrielles à capital constant (mieux adapté au budget du service des eaux eu égard aux amortissements).

FIXATION DES TARIFS EAU 2017

Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission Finances-Marchés Publics commente la proposition de tarifs de la surtaxe communale établie par la commission, le résultat au vu de la simulation de compte administratif 2016 et du projet de budget 2017 du budget annexe du service des eaux.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission motivée par

- La possibilité budgétaire qui peut permettre cette décision,
- La volonté d'aller dans le sens de la baisse appliquée par Véolia.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de baisser les tarifs de la surtaxe (part variable relative à la consommation) pour 2017, et fixe ainsi le tarif au m3 à 0.83 € (0.85€ en 2016).

Le tableau des évolutions pour une consommation théorique de 120 m3 est commenté. Il est rappelé le transfert opéré entre Véolia et la commune en 2015, qui justifie la baisse opérée par Véolia et l'augmentation opérée par la commune.

	montant au 01/01/11	montant au 01/01/12	montant au 01/01/13	montant au 01/01/14	montant au 01/01/15	montant au 01/01/16	montant au 01/01/17	évolution	Evolution sur 6 ans
part VEOLIA	155,97 €	160,63 €	167,05 €	173,90 €	191,24 €	142,84 €	140,84 €	-1,40%	-9,70%
abonnement	45,10 €	47,54 €	48,73 €	49,70 €	51,96 €	40,00 €	39,44 €	-1,40%	-12,55%
consommation	110,87 €	113,09 €	118,32 €	124,20 €	139,28 €	102,84 €	101,40 €	-1,40%	-8,54%
part collectivité	87,80 €	92,60 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	147,50 €	145,10 €	-1,63%	65,26%
abonnement	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	45,50 €	45,50 €	0,00%	30,00%
consommation	52,80 €	57,60 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	102,00 €	99,60 €	-2,35%	88,64%
Taxes	48,36 €	49,33 €	50,32 €	51,33 €	80,89 €	82,51 €	82,51 €	0,00%	70,62%
total eau HT	292,13 €	302,56 €	312,37 €	320,23 €	367,14 €	372,85 €	368,45 €	-1,18%	26,13%
total eau TTC	308,20 €	319,20 €	329,55 €	337,84 €	387,33 €	393,36 €	388,71 €	-1,18%	26,13%
abonnement assainissement	34,40 €	35,09 €	35,75 €	36,30 €	38,80 €	39,70 €	39,70 €	0,00%	15,41%
part variable assainissement	157,20 €	188,00 €	174,00 €	180,00 €	186,00 €	186,00 €	186,00 €	0,00%	18,32%
total assainissement HT	191,60 €	203,09 €	209,75 €	216,30 €	224,80 €	225,70 €	225,70 €	0,00%	17,80%
total assainissement TTC	202,14 €	214,26 €	221,29 €	228,20 €	237,16 €	238,11 €	238,11 €	0,00%	17,80%
total facture TTC	510,34 €	533,46 €	550,84 €	566,04 €	624,49 €	631,47 €	626,83 €	-4,64 €	22,83%
évolution								-0,84%	
prix au m3 (eau)	2,57 €	2,66 €	2,75 €	2,82 €	3,23 €	3,28 €	3,24 €		
prix au m3 (eau + asst)	4,25 €	4,45 €	4,59 €	4,72 €	5,20 €	5,26 €	5,22 €		

ACTUALISATION DE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Le Conseil Municipal autorise la signature des avenants aux conventions de mise à disposition de services et de biens entre la commune et la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Ils concernent plus particulièrement - la mise à disposition des équipements de la station d'épuration et des lagunes et le transfert des réseaux d'assainissement collectif des nouveaux lotissements

- la mise à disposition des écoles et du gymnase et le remboursement des fluides.

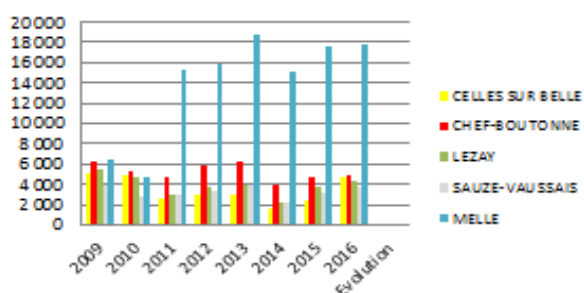
-

OPPORTUNITE D'INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN SANS MAITRE

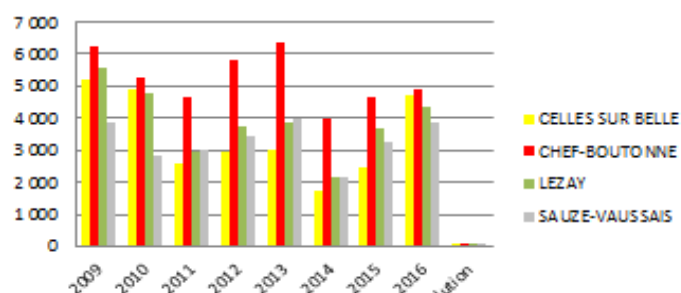
Par arrêté du 11 mai 2016, la Préfecture des Deux-Sèvres a identifié des biens présumés sans maître sur le territoire de la commune. Informés de la procédure de reprise pour l'intégration de ce bien dans le domaine communal qui occasionnerait à défaut, une intégration dans le domaine de l'Etat, les élus se déclarent favorables à un recensement plus global sur l'ensemble du territoire afin de se positionner quant à ces biens sans maître. Le dossier sera donc représenté.

BILAN 2016 DE LA PISCINE INTERCOMMUNAUTAIRE

Evolution des entrées publiques



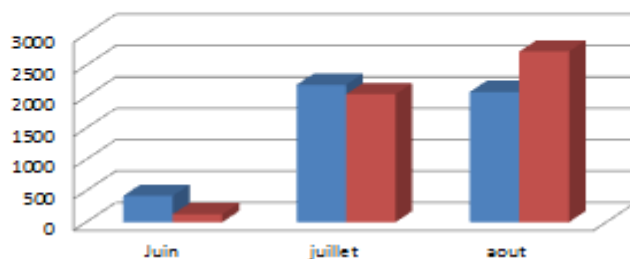
Evolution des entrées publiques



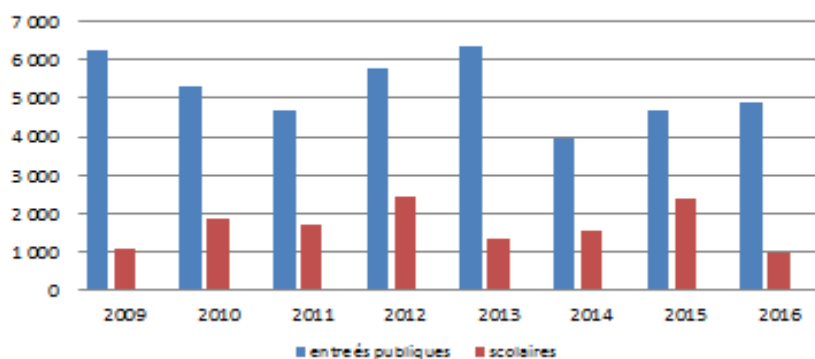
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
CELLES SUR BELLE	5 189	4 900	2 597	2 975	3 025	1 715	2 477	4 711	90,19%
CHEF-BOUTONNE	6 268	5 284	4 671	5 788	6 351	3 962	4 687	4 887	4,27%
LEZAY	5 546	4 806	2 956	3 753	3 871	2 180	3 712	4 344	17,03%
SAUZE-VAUSSAIS	3 879	2 814	2 998	3 441	3 977	2 141	3 273	3 837	17,23%
MELLE	6 425	4 735	15 237	15 836	18 841	15 152	17 624	17 888	1,50%

Conseil Municipal du 7 novembre 2016

Répartition des entrées pour la piscine de Chef-Boutonne



Evolution des entrées à Chef-Boutonne



La baisse de la fréquentation scolaire est due à l'indisponibilité de la piscine en début de saison du fait des travaux de remise en état. Le nombre des entrées publiques est lui, malgré tout, resté stable.

PETITES CITES DE CARACTERE : REALISATION D'UN FILM SUR LA COMMUNE

Le Conseil d'Administration de l'association « Petites Cités de Caractère Poitou-Charentes » propose aux communes membres de pouvoir réaliser un film de 10-15mn sur la commune, par une société de production professionnelle.

Les conditions en seraient les suivantes :

- Tournage d'un film (reportage vidéo) de 10-15 min sur la commune par une société de production
- Coût global : 3 120 € TTC
 - ✓ Société de production : 1 560 € TTC (50%)
 - ✓ Association PCC : 780 € TTC (25%)
 - ✓ Commune : 780 € TTC (25%) + frais déplacement
- Réalisation en 2017 (budget et tournage).

Après en avoir délibéré, considérant l'opportunité de promouvoir la collectivité, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de la réalisation de ce film qui sera, entre autres, présenté sur la chaîne « webtvtourisme »

REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La fusion des communautés de communes sera une réalité au 1^{er} janvier 2017. Pour représenter la commune au conseil communautaire, il convient de confirmer par délibération, les élus qui vont siéger. Cette répartition se fait à la proportionnelle entre les listes présentes d'une part, et des élus siégeant déjà d'autre part. Les élus représentant la commune seraient donc de droit: Fabrice Michelet, Sylvie Magnain, Joël Proust, Patrick Petit

LOCATION DU GITE DE GROUPE

Dans le cadre de l'accueil annuel de jeunes étrangers mineurs dans les Deux-Sèvres au titre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), l'association « Toits Etc » a contacté la commune pour louer les gites afin d'accueillir 5 mineurs. L'hébergement temporaire à partir de janvier 2017 pour 1 à 3 mois, laisserait le temps à l'association de trouver un logement plus adapté pour ces jeunes. Cet accueil permettra le recrutement d'un salarié qui sera chargé d'un véritable accompagnement éducatif des 5 jeunes.

Par 17 voix pour (1 contre) le Conseil Municipal accepte le principe de cette location de 5 lits dans le gite des fleurs (14 lits) par l'association « Toits Etc » pour une période de plusieurs mois.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' « Animation de la ville » et de la « Communication » :

- ✓ Annonce l'organisation d'une réunion de la commission pour dresser le bilan de la foire 2016 et organiser l'édition 2017,
- ✓ Rappelle que l'exposition sur le Centenaire de la guerre 14-18, est visible au Château de Javarzay jusqu'au 13.11.2016
- ✓ Indique que l'organisation du Téléthon se poursuit.
- ✓ Invite les élus à la cérémonie qui se déroulera dans le cadre de la Journée Mondiale du Bénévolat à Chef-Boutonne, le 08.12.2016 18h30 au Centre Culturel.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales :

- ✓ Fait un point sur l'action Permis de conduire initiée par le CCAS.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- ✓ Evoque les travaux en cours : travaux aux sanitaires du centre culturel, trottoirs avenue Auguste Gaud, crépissage du mur du cimetière de Javarzay, travaux de Pata conformément à ce qui avait été prévu à l'occasion des réunions de quartier.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité :

- Vie du personnel : il informe des absences et remplacement prévus dans les prochains mois, notamment au service Espaces verts.
- Résultat de la consultation menée pour les services d'assurances de la commune à compter du 01.01.2017. Cette consultation a permis une meilleure adaptation des garanties aux besoins et a conduit à une baisse de la cotisation annuelle 1 547.46 € par rapport à la cotisation 2016.
- Les élus sont invités à formuler leurs éventuelles remarques sur le dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- La souscription relative au déplacement du tombeau des parents de JF Cail depuis la propriété privée sur laquelle il se trouve actuellement vers le cimetière de Chef Boutonne, est lancée avec la Fondation du Patrimoine. Monsieur Jean-Louis Thomas, Président de l'association C.A.I.L, et Monsieur Philippe Desmarest, délégué régional de la Fondation, ont expliqué, à l'occasion de l'assemblée générale, samedi dernier, l'enjeu de ce projet de sauvegarde du patrimoine local et les modalités de cette souscription ouverte au plus grand nombre.
- Invitation est faite aux élus pour assister au dernier Conseil Communautaire de la CDC Cœur du Poitou qui aura lieu à Chef Boutonne le 13.12.2016 à 20 heures 30.
- Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le 12 et le 19.12.2016.

Monsieur Christian Grippon demande l'installation d'un banc dans l'abri bus des Grapaudières. Le principe en est accepté.

Madame Sylvie Couteau évoque la mise en vente des locaux du Sacré Cœur Avenue Auguste Gaud. A la demande des élus, une visite sera organisée.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 07 Novembre 2016 en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.